

GAMBIE

Appel urgent supplémentaire avril/mai 2023

EN GAMBIE, ENVIRON 73% DES FILLES ET DES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS SONT CONCERNÉES PAR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES. LA PROHIBITION DURABLE DE CETTE PRATIQUE EST CRUCIALE POUR LES FILLES ET LES FEMMES DE LA GAMBIE, MAIS AUSSI POUR LES FILLES DANS D'AUTRES PAYS, CAR SI L'INTERDICTION DISPARAISSAIT, UN EFFET D'IMITATION EST À CRAINDRE DANS D'AUTRES PAYS.

Le Parlement de Gambie, en Afrique de l'Ouest, pourrait lever l'interdiction des mutilations génitales féminines (MGF) incessamment.

En effet, des députés ont déposé en mars 2024 un projet de loi visant à revenir sur l'interdiction en vigueur en Gambie depuis 2015. Si le Parlement décidait effectivement de légaliser les MGF, seul le président du pays pourrait encore y opposer son veto.

En août 2023, pour la première fois en Gambie, trois femmes ont été reconnues coupables par un tribunal d'avoir pratiqué des mutilations génitales sur plusieurs filles. Elles ont été condamnées à des amendes. Mais un imam musulman influent a publiquement pris en charge les amendes des femmes condamnées. Des femmes et des organisations de la société civile (souvent ciblées par des actes de harcèlement) ont alors protesté devant le Parlement contre les MGF, tandis que d'autres groupes manifestaient, à l'inverse, en faveur de cette pratique.

Au sein de la population et du parlement gambien, une proportion importante de personnes est favorable à l'application des MGF. Le Conseil islamique suprême de Gambie a même déclaré que les MGF étaient une vertu islamique.

Le projet de loi visant à lever l'interdiction fait actuellement l'objet de nouveaux débats au sein d'une sous-commission. Il sera à nouveau débattu en séance plénière en juin. Le tourisme étant la deuxième source de revenus du pays après l'agriculture, on espère que les appels internationaux seront entendus par les responsables politiques.

Les MGF sont pratiquées dans de nombreux pays d'Afrique, mais aussi dans des régions du Moyen-Orient et d'Asie, notamment en Indonésie. Sont concernées en particulier les sociétés à dominante islamique, mais pas seulement. En Gambie, la pratique cruelle - et qui est parfois fatale- de l'excision demeure répandue, malgré l'interdiction légale toujours en vigueur.

Selon les données de l'ONU, le recours à cette pratique a nettement diminué depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction en 2015. Jusqu'à présent, l'objectif du gouvernement gambien était d'éradiquer complètement les MGF d'ici 2030. Néanmoins il est aujourd'hui à craindre que la légalisation des MGF dans d'autres pays africains n'entraîne un nouveau recul de la protection et des droits des filles et des femmes.

L'estimation récente, qui fait état d'une augmentation globale de 30 millions de femmes et fillettes nouvellement touchées par les MGF, est non seulement tout à fait choquante, mais aussi assurément dévastatrice pour celles subissant une mutilation.

La <u>résolution (A/RES/77/195) de l'Assemblée générale des Nations</u> unies qui porte sur l'intensification des efforts mondiaux pour mettre fin aux MGF, adoptée en 2022, souligne explicitement la nécessité d'interdictions légales, quand bien même un travail de sensibilisation plus approfondi reste nécessaire. Plusieurs <u>hautes responsables onusiennes</u> ont adressé une <u>lettre ouverte</u> au président gambien, prenant fait et cause pour le maintien de l'interdiction.

(Sources: Terre des Femmes et ACAT Allemagne)

La République de Gambie (capitale: Banjul) est dirigée par Adama Barrow et comporte 11,300 km² et 2,706 millions d'habitants (2022). Le pays, qui compte 85% de musulmans, est partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

